

Pourquoi c'est important

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS est l'une des cinq fonctions exercées par l'UNESCO pour remplir son mandat. En tant que telle, l'une des priorités majeures liées à la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel réside dans son programme global de renforcement des capacités.

Ce programme a été mis en place en 2009 pour aider les pays à sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel et à exploiter le potentiel de ce patrimoine en vue du développement durable, tout en promouvant le soutien à la Convention auprès du grand public.

Les communautés sont au cœur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La Convention de 2003 place les communautés au centre de toutes ses activités de sauvegarde.

Le programme de renforcement des capacités se caractérise par son approche inclusive pour garantir la participation la plus large possible de l'ensemble des parties prenantes concernées, en particulier les groupes de communautés, dans la conception et la mise en œuvre des activités de sauvegarde.



Le patrimoine culturel immatériel donne aux communautés des clefs pour leur permettre de relever certains des défis les plus pressants d'aujourd'hui et contribuer à garantir l'établissement de sociétés durables pour l'avenir.

PHOTO : © Ministère de la Culture, 2010 / Miguel A. Hernandez (Pérou)

Le patrimoine culturel immatériel – ou « patrimoine vivant » – est important parce qu'il confère aux communautés et aux individus un sentiment d'identité et de continuité. Il peut promouvoir la cohésion sociale, le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi qu'aider les communautés et les individus à tisser des liens entre eux.

En tant qu'agence spécialisée des Nations unies pour la culture, l'UNESCO a pour mission la sauvegarde du patrimoine vivant et la garantie de sa transmission aux générations futures.

En 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, laquelle encourage et soutient les pays en vue d'adopter les mesures nécessaires pour garantir que les communautés sauvegardent leur patrimoine vivant. À ce jour (2019), 178 États ont ratifié la Convention.

POUR NOUS CONTACTER :

ICH-capacity@unesco.org



unesco

Patrimoine culturel
immatériel



Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7 Place de Fontenoy, 75007, Paris, France
© UNESCO 2019



Patrimoine Vivant et Renforcement des Capacités

CONVENTION POUR
LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE
CULTUREL IMMATÉRIEL

Ce que nous faisons

- **ÉLABORER** des méthodes d'inventaire et de sauvegarde impliquant les communautés
- **SOUTENIR** la capacité des États à mettre en œuvre la Convention efficacement
- **INTÉGRER** la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les plans, politiques et programmes de développement durable, à tous les niveaux
- **RENFORCER** les cadres institutionnels pour contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- **AMÉLIORER** le suivi de la mise en œuvre de la Convention



Réseau global de facilitateurs pour le renforcement des capacités

En 2011, l'UNESCO a créé le réseau de facilitateurs pour soutenir les initiatives liées au renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de la Convention. Nos facilitateurs sont internationalement reconnus en tant que personnes de référence pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux termes de la Convention. Ces facilitateurs fournissent sur demande des services de conseil et de renforcement des capacités dans le monde entier. Ils aident à faire le lien entre la Convention et les acteurs locaux afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Convention sur le terrain.

✚ Pour en savoir plus sur nos facilitateurs, rendez-vous en ligne sur : <https://ich.unesco.org/fr/facilitateur>

Comment nous le faisons

Le programme offre des services de renforcement des capacités au niveau national. Ces services allient formation, prestations de conseil, consultation des parties prenantes et activités pilotes. Il est possible d'adapter ces services aux besoins particuliers des pays et à des questions thématiques, toujours en vue de garantir l'impact durable et la pérennité des mesures de sauvegarde adoptées au niveau national.

ACTIONS CLEFS DE SAUVEGARDE

- ☑ Inventaires impliquant les communautés
- ☑ Plans de sauvegarde
- ☑ Mise en œuvre de la Convention
- ☑ Candidatures et demandes d'assistance internationale
- ☑ Rapports périodiques

DOMAINES THÉMATIQUES

- ☑ Éducation
- ☑ Développement durable
- ☑ Genre
- ☑ Situations d'urgence



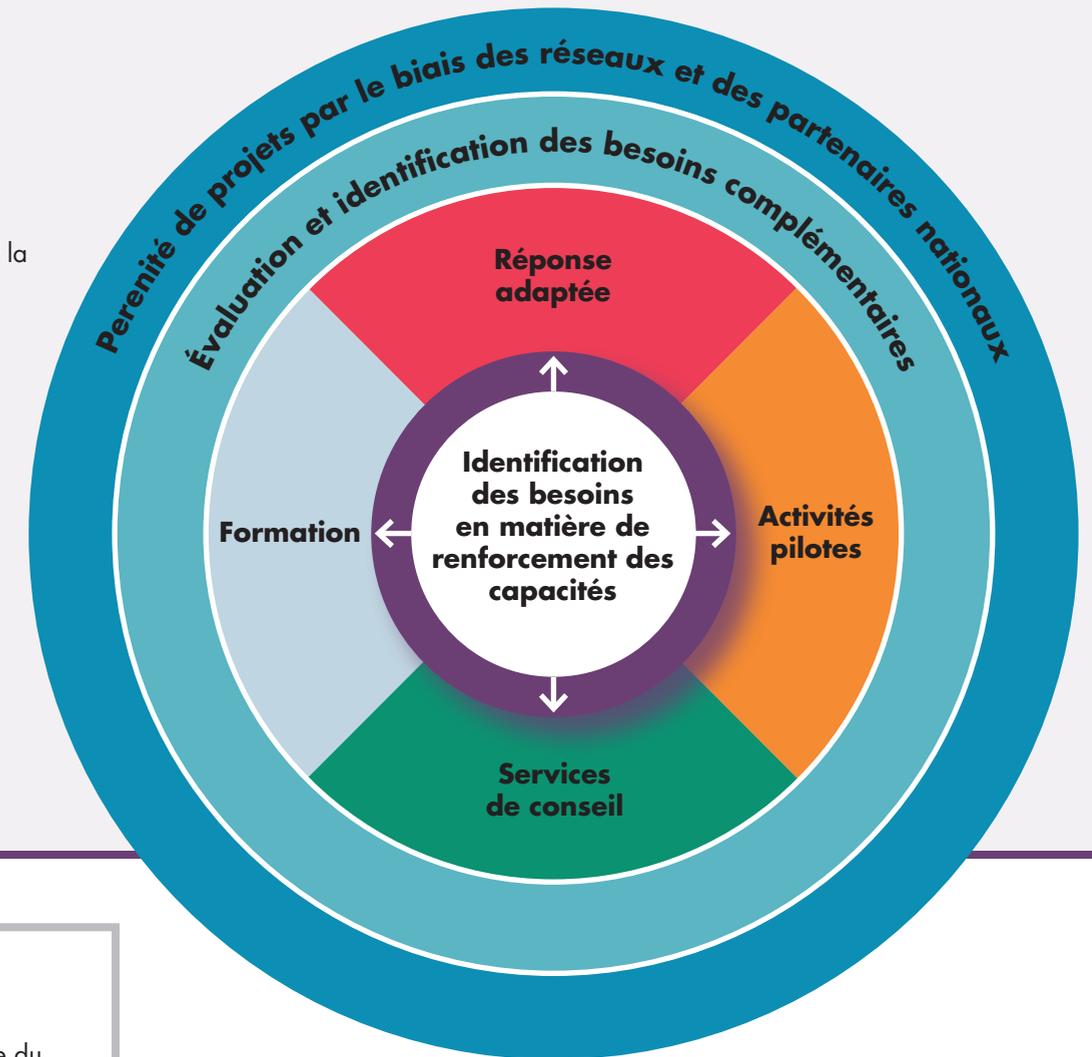
Outils

Des outils d'aide à l'apprentissage et à la formation sur la sauvegarde du patrimoine vivant sont disponibles en ligne :

- **Note d'orientation de l'UNESCO** pour l'élaboration de politiques, comprenant des fiches portant sur des domaines thématiques, comme par exemple la santé ou l'éducation.
- **Plus de 50 unités de formation thématiques** sur des sujets tels que l'élaboration de plans de sauvegarde, la préparation de demandes d'assistance internationale, le genre, etc...
- **Boîte à outils sur le développement durable** avec des études de cas illustrant les liens entre le patrimoine culturel immatériel et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.



Pour accéder à nos matériels, inscrivez-vous sur notre site internet : <https://ich.unesco.org/fr/acces-aux-materiaux-de-renforcement-des-capacites-00830>



Résultats clés

+100
PAYS
BÉNÉFICIAIRES

+50
UNITÉS DE FORMATION
THÉMATIQUES

+150
FACILITATEURS
FORMÉS DANS
LE MONDE

+300
ATELIERS DE
RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS ORGANISÉS